



Nombre de membres au Bureau : 19
 Nombre de membres en fonction : 18
 Membres présents : 15
 Membres excusés : 03
 Membres absents : 0

COMPTE-RENDU séance BUREAU du Mardi 27 mars 2018 – 18h00

Sous la présidence de Monsieur Pierre SCHMITT
 Sur invitation du Président, en date du 20 mars 2018

NOM	Prénom	Qualité	Présence
SCHMITT	Pierre	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
DIETMANN	Daniel	Vice-président	Excusé quitte séance à 20h durant fin présentation pt 3.2
NASS	Denis	Vice-Président	Présent
DITNER	Mathieu	Vice-Président	Présent
SAHM	Paul	Vice-Président	Présent
GASSMANN	Vincent	Vice-Président	Présent
SUTTER	Bernard	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marie	Vice-Président	Présent
CHAN-KAM	Laurence	Assesseur	Présente
HEYER	Morand	Assesseur	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Assesseur	Excusé quitte séance à 19h36 durant présentation point 3.2
BILGER	Christian	Assesseur	Présent
GISSINGER	François	Assesseur	Présent
LAMERE	Jean-Luc	Assesseur	Excusé
BOLORONUS	Bernard	Assesseur	Présent
SCHITTLY	Bernard	Assesseur	Présent
GEIGER	Claude	Assesseur	Présent

Sont présents, pour le personnel : Mme Nadia GOURDON, Mr Régis HENGY.

Assiste également pour l'élaboration du compte-rendu : Mme Ludris DE ALMEIDA.

Le Président ouvre la séance à 18h15 et remercie les membres de leurs présences.

La séance est enregistrée.

POINT 1

ADMINISTRATION GENERALE

1.1 ADOPTION compte-rendu de la séance du 05 février 2018

Le Président résume les différents points du compte-rendu de la séance du Bureau du 05 février 2018, qui a été transmis à tous les Conseiller(e)s.

Le Bureau n'ayant aucune observation, le compte-rendu de la séance du 05 février 2018, est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2**ENVIRONNEMENT, EVOLUTION DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE****2.1. PROJET Centrale solaire****2.1.1. Proposition de bail emphytéotique**

Le Président présente aux membres du Bureau le bail emphytéotique en précisant que Mr Daniel DIETMANN et Mr Régis HENGY ont pris connaissance du document au préalable.

Mr Daniel DIETMANN résume les conditions du bail :

- d'une durée de 22 ans, reconductible deux fois pour des périodes successives d'une durée de dix ans chacune
- la CCSAL percevra un loyer d'un montant annuel minimum de 15 200€
- un geste commercial de 10 000€ à la date de mise en service de la centrale photovoltaïque sera perçu par la CCSAL
- la CCSAL sera consulté dans le cadre du dossier de la fermeture de la Centrale nucléaire de Fessenheim.

A l'issue de la présentation, les membres échangent les propos qui suivent :

Mr Fabien ULMANN : demande si ENEDIS a répondu concernant l'alimentation du projet.

Mr Denis NASS : une réunion s'est tenue récemment avec ENEDIS au Siège de la CCSAL, et il s'avère que la dimension du câble n'est pas appropriée au projet.

Une conduite électrique doit être créée depuis le transformateur d'Altkirch.

C'est pourquoi, une clause a été annotée à la promesse de bail (*annexe 2.1.1*) dans le cas de figure de l'arrêt de la Centrale nucléaire de Fessenheim.

Mr Mathieu DITNER : demande le coût que représenterait la faisabilité de la ligne.

Le Président : ENEDIS l'a estimé à 850 000€.

Mr Denis NASS : rajoute que le porteur du dossier est la DREAL dans le cadre de la fermeture de Fessenheim.

Un Comité de pilotage est prévu en avril à la Préfecture.

Un débat entre RTE/GRDF a eu lieu, maintenant il faut réunir GRDF/ENEDIS.

Il serait par exemple opportun de profiter des travaux du contournement de Ballersdorf en matière de coût.

A l'issue, le Président demande l'avis des membres du Bureau qui émettent à l'unanimité un avis favorable.

2.1.2. Avis des domaines

Le Président présente l'avis des domaines (*annexe 2.1.2*).

POINT 3**FINANCES, FISCALITE, MOYENS GENERAUX****3.1. PRESENTATION officielle démission du Vice-Président en charge des finances**

Le Président informe les membres du Bureau qu'il a réceptionné le courrier du Préfet daté du 26 février 2018, actant officiellement la démission de Mr Jean-Paul MURER au titre de Vice-Président en charge des finances et qu'il reste donc délégué communautaire de la Commune de Saint-Ulrich au sein du Conseil Communautaire.

Le Président rappelle aux membres du Bureau la délibération du 19 janvier 2017, en séance d'installation du Conseil Communautaire approuvant le nombre de Vice-Présidents à 9.

Le Président propose d'assurer les Finances et de modifier la composition du Bureau à 8 Vice-Présidents.

Les membres du Bureau y émettent un avis favorable à l'unanimité.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

3.2. PRESENTATION budgétaire

Le Président présente et commente la situation budgétaire (*annexe 3.2*) telle que présentée en Commission Finances hier après-midi.

La Commission Finances a émis un avis favorable à la durée de lissage du taux de CFE pour une durée de 5 ans.

Le Président demande l'avis des membres du Bureau qui émettent également un avis favorable à l'unanimité.

A l'issue de la présentation, le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité en 2018.

Mr Daniel DIETMANN : souhaite s'exprimer avant de quitter la séance ayant une réunion du Conseil municipal, notamment par rapport à la tarification assainissement qu'il ne peut approuver en l'état.

Cela fait 20 ans que l'on parle de facturations incitatives et malheureusement aujourd'hui tous les usagers sont logés à la même enseigne avec une augmentation faramineuse !!

En relatant un autre problème, le Cabinet d'étude KPMG a orienté les élus sur certaines pistes et d'autres n'ont pas été exploitées.

L'assainissement est régi par la Directive cadre européenne sur l'eau, en soulignant qu'il appartient au Maire de mettre en place un dispositif qui soit en mesure de respecter la qualité de l'eau par un système d'Assainissement alternatif de type : rhizosphère, lagunage etc...

En concluant, qu'il ne peut approuver cette construction tarifaire qui ne tient pas compte du Grenelle de l'Environnement.

3.3. AVIS Commission

Le Président informe les membres du Bureau que la Commission Finances, Fiscalité, Moyens généraux a émis un avis favorable à l'unanimité en réunion hier après-midi sur cette présentation budgétaire.

3.4. APPROBATION admission en non-valeur

3.4.1 ADMISSION en NON VALEUR pour PERTES sur CREANCES IRRECOUVRABLES (1) BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° B20180301

Vu la demande présentée par le Comptable public de la Trésorerie de DANNEMARIE, d'admission en non valeur pour pertes sur créance irrécouvrable, au budget principal ;

Le Bureau, après délibération et à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Pour pertes sur créances irrécouvrables – Article 6541

Divers débiteurs		Motif	Montant en €
XXX	68560 HIRSINGUE	Personne disparue	108,97
XXX	68210 ALTENACH	PV Carence	566,69

Soit un total à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » d'un montant de 675,66€.

3.4.2 ADMISSION en NON VALEUR pour PERTES sur CREANCES IRRECOUVRABLES (1) BUDGET Annexe OM

Délibération n° B20180302

Vu la demande présentée par le Comptable public de la Trésorerie de DANNEMARIE, d'admission en non-valeur pour pertes sur créance irrécouvrable, au budget annexe OM ;

Le Bureau, après délibération et à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Pour pertes sur créances irrécouvrables – Article 6541

Divers débiteurs		Motif	Montant en €
XXX	68580 SEPPOIS-le-BAS	Personne disparue	42,50
XXX	68210 DANNEMARIE	PV Carence	85,50
XXX	68210 BALLERSDORF	Poursuite sans effet	84,00
XXX	68210 DANNEMARIE	RAR inférieur seuil poursuite	28,75

XXX	68210 DANNEMARIE	PV Carence	784,05
XXX	68210 DANNEMARIE	PV Carence	798,07
XXX	68210 DANNEMARIE	Certificat irrecoverabilité	25,00
XXX	68580 SEPPOIS-le-BAS	Personne disparue	204,00
XXX	68210 BRECHAUMONT	Personne Disparue	87,56
XXX	68580 LARGITZEN	Personne Disparue	302,00
XXX	68000 COLMAR	Combinaison infructueuse d'actes	99,60
XXX	68130 ASPACH	Carence, valeur marchande insuffisante	532,50

Soit un total à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » de 3 082,99€.

Pour effacement de dette/liquidation judiciaire par jugement du Tribunal (créance éteinte) – Article 6542

XXX	68210 DANNEMARIE	Insuffisance d'actif	28,75
XXX	83270 ST-CYR-sur-MER	Effacement des dettes	37,50
XXX	68580 SEPPOIS-le-HAUT	Effacement des dettes	307,20

Soit un total à l'article 6542 « Effacement de dette/liquidation judiciaire » d'un montant de 373,45€.

3.4.3 ADMISSION en NON VALEUR pour PERTES sur CREANCES IRRECOVERABLES (1)

BUDGET Annexe Assainissement

Délibération n° B20180303

Vu la demande présentée par le Comptable public de la Trésorerie de DANNEMARIE, d'admission en non-valeur pour pertes sur créance irrécouvrable, au budget annexe Assainissement ;

Le Bureau, après délibération et à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Pour pertes sur créances irrécouvrables – Article 6541

Divers débiteurs		Motif	Montant en €
XXX	68480 PFETTERHOUSE	Certificat irrecoverabilité	10,88

Soit un total à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » d'un montant de 10,88€.

Pour effacement de dette/liquidation judiciaire par jugement du Tribunal (créance éteinte) – Article 6542

XXX	68210 DANNEMARIE	Effacement des dettes	840,48
XXX	68210 DANNEMARIE	Effacement des dettes	2 509,56

Soit un total à l'article 6542 « Effacement de dette/liquidation judiciaire » d'un montant de 3 350,04€.

3.5. PRESENTATION acquisition mobilier de la Commune de Seppois/Bas

Le Président présente la situation aux membres du Bureau, au vu des besoins de la CCSAL d'acquérir du mobilier de bureau et la proposition de la Commune de Seppois-le-Bas de céder du mobilier de bureau à la CCSAL pour un montant de 3 500€.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

POINT 4 EAU/ASSAINISSEMENT

Assainissement

4.1. PRESENTATION achat véhicule de la Commune de Montreux-Vieux

Le Président présente la situation aux membres du Bureau concernant l'achat du véhicule « Assainissement » de la Commune de Montreux-Vieux dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

4.2. PRESENTATION du nouveau tarif Assainissement

Le Président donne la parole à Mr Mathieu DITNER, Vice-Président pour la présentation de ce point.

Au fil de la présentation, les membres échangent les propos qui suivent :

Mr Bernard BOLORONUS : souligne que les Communes/Syndicats n'avaient pas le choix du système d'assainissement, à titre d'exemple pour sa Commune, il a voulu étudier le système de lagunage mais l'Agence de l'eau l'a orienté vers un système d'assainissement où la Commune pouvait bénéficier de plus de subventions.

Mr Bernard SCHITTLY : est tout à fait conscient que le coût de l'assainissement qui était facturé à Guevenatten (0,50€) n'était pas le coût réel.

Tout en soulignant qu'il n'a pas établi de budget annexe dans sa Commune car le Trésorier en fonction à cette période lui a indiqué que cela n'était pas nécessaire.

En concluant, que la Communauté de Communes aurait dû au préalable communiquer aux citoyens les raisons d'appliquer un tarif unique sur tout le territoire avant que les citoyens réagissent.

Le Président : tient à préciser après avoir eu confirmation de la Trésorière qu'il ne peut créer de multiples budgets assainissement.

Mr Mathieu DITNER : une conférence de presse s'est tenue à laquelle il avait été précisé aux journalistes de détailler le nouveau tarif assainissement (HT/TTC).

Malheureusement, les articles de presse n'en faisaient pas mention.

Mr Denis NASS : demande à Mr DITNER de revoir la présentation qui n'est pas assez explicite.

Mr Mathieu DITNER indique que la Commission Assainissement a émis un avis favorable à la majorité, à l'exception de Mr Daniel DIETMANN qui a émis un avis défavorable.

Mr Morand HEYER demande le vote à bulletin secret ce 29 mars.

Le Président indique qu'un tiers des membres présents du Conseil Communautaire doivent être favorable à la demande au vote à bulletin secret.

POINT 5**AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT du Territoire****5.1. PRESENTATION validation Convention de financement Programme d'Investissements d'Avenir – Territoires d'Innovation de Grande Ambition (PIA-TIGA) « Champs du possibles, Villes du futur en Sud Alsace » projet coordonné par M2A**

Le Président donne la parole à Mr Denis NASS, Vice-Président pour présenter ce point.

Mr Denis NASS indique qu'il s'agit d'un appel à projets en lien avec l'Etat et la Caisse des dépôts sur le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), dans le cadre du développement d'innovation dans le domaine de l'agriculture. 27 projets ont été retenus dont la CCSAL.

Une participation de 10 080€ est demandée à la CCSAL pour le financement du projet.

Une réunion a eu lieu à ce sujet le 23 mars dernier à la CCSAL avec Mr Laurent RICHE, Vice-Président de la M2A, coordonnateur du projet.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

5.2. PROGRAMME Leader actions promotions de vente yaourts/fromages estampillés « Sundgau » – complément**5.2.1. PRESENTATION subvention Association des huit cantons**

Le Président indique qu'il s'agit d'acter cette fois le montant définitif de la participation financière de la CCSAL à l'Association des huit cantons dans le cadre de l'opération d'actions de promotions pour la vente de yaourts estampillés « Sundgau ».

En effet, lors du Conseil Communautaire le 28 septembre 2017, une participation financière a été engagée se situant entre 1 500€ à 2 100€.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

5.2.2. PRESENTATION subvention EARL du ROETLING

Le Président présente le projet de l'EARL du Roetling dans le cadre de l'opération d'actions de promotion de transformation fromagère, en informant les membres du Bureau que la CCSAL souhaite y participer financièrement pour un montant de 2 100€.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

ZAID Diefmatten

Le Président donne la parole Mr Régis HENGY pour la présentation des deux points qui suivent.

5.3. Avis des domaines & 5.4. Prix de cession des terrains

Mr Régis HENGY en effectue la présentation (*annexe 5.3*), en soulignant aux membres du Bureau qu'il s'agit d'un avis consultatif.

Tourisme**5.5. PRESENTATION retrait compétence « Tourisme » (promotion touristique/création des Offices de Tourisme) au PETR**

Le Président présente la situation au regard de la compétence relative à la promotion du tourisme et la création des offices de tourisme, partie intégrante de la compétence développement économique, devenue une compétence obligatoire de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017.

Après un temps de concertation et de réflexion entre la CC Sundgau, la CCSAL et le PETR, le choix a été fait d'organiser différemment la gestion de la politique touristique du territoire.

De façon collégiale, une nouvelle répartition des tâches en fonction des savoirs faire et des moyens de chaque collectivité a été recherchée afin de faciliter les circuits de financement de l'Office de Tourisme du Sundgau et de renforcer l'efficacité des actions mises en œuvre sur le territoire.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau a d'ores et déjà approuvé par délibération les 22 juin 2017 et 25 janvier 2018, le retrait de la compétence « Tourisme » au PETR du Pays du Sundgau ;

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

POINT 6 RH/MUTUALISATION

6.1. PRESENTATION rapport relatif à l'adhésion à la procédure de passation d'une Convention de participation à la prévoyance mise en concurrence par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Le Président présente le rapport proposant l'adhésion au groupement de commandes concernant la prévoyance du Personnel, mise en concurrence par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

POINT 7 ACTION SOCIALE/Sces à la POPULATION

7.1. PRESENTATION avenant marché transport scolaire – révision de prix janvier 2018

Le Président présente l'avenant au Marché des transports scolaires qui représente une augmentation de 1,30% sur tous les circuits au 1^{er} janvier 2018.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

7.2. PRESENTATION avenant taxi des aînés

Le Président indique qu'il s'agit de prolonger l'avenant de six mois, n'ayant pas tous les éléments nécessaires à ce jour.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

POINT 8 INFORMATIONS & DIVERS

8.1. PRESENTATION rapport situation en matière d'égalité femmes/hommes à la CCSAL

Le Président donne la parole à Mr Fabien ULMANN, 1^{er} Vice-Président, afin qu'il présente le rapport aux membres.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 29 mars.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président lève la séance à 22h07.

DANNEMARIE, le 26 avril 2018
Signé : Pierre SCHMITT, Président